



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MAYENNE

Préfecture
Direction de la citoyenneté
Bureau de la réglementation générale et des élections

**Arrêté du 12 novembre 2020
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes
électorales de la commune de PREE D'ANJOU**

**Le préfet,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2019 portant délégation de signature à M. Eric GERVAIS, directeur de la citoyenneté, à Mesdames et Messieurs les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement intégral du conseil municipal consécutif aux élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020, il y a lieu de renouveler les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune ;

Sur proposition du secrétaire général ;

ARRETE :

Article 1 : sont désignées membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de PREE D'ANJOU pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur de la citoyenneté,


Eric GERVAIS

Annexe à l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de PRÉE D'ANJOU :

Conseiller municipal titulaire : Mme Aurélie BROSSIER, née le 8 février 1984 à Laval (Mayenne), factrice, domiciliée 16 rue de la Charmille - Laigné à Prée d'Anjou (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Aurélie PINSON, née le 6 juin 1984 à Château-Gontier (Mayenne), femme de maison, domiciliée 12 impasse de la Ritée - Ampoigné à Prée d'Anjou (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : Mme Monique BRUNET, née le 22 septembre 1952 à Bazouges (Mayenne), retraitée, domiciliée 3 rue des Coquelicots - Laigné à Prée d'Anjou (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : M. Mickaël RAMBAULT, né le 24 novembre 1974 à Laval (Mayenne), agriculteur, domicilié Haute Folie - Ampoigné à Prée d'Anjou (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Joël SIMON, né le 4 août 1958 à Ampoigné (Mayenne), retraité, 17 rue de l'Anjou - Ampoigné à Prée d'Anjou ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Roger BERRET, né le 27 juin 1942 à Saint-Jacut (Morbihan), retraité, domicilié 2 rue du Petit Sapin - Laigné à Prée d'Anjou.